

Compte rendu de la réunion publique portant sur le déroulement des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 dans le 7^e arrondissement

Réunion co-organisée par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, et Monsieur Laurent NUNEZ, Préfet de Police

11 janvier 2024 – 19h00

Participants

- **Rachida DATI**, Maire du 7^e
- **Laurent NUNEZ**, Préfet de Police de Paris
- **Jean LAUSSUCQ**, Conseiller de Paris
- **Emmanuelle DAUVERGNE**, Conseillère de Paris
- **René-François BERNARD**, Conseiller de Paris
- **Josiane GAUDE**, Adjointe au Maire
- **Marguerite CHEVREUL**, Adjointe au Maire
- **Nicole BARTHELEMY**, Conseillère d'arrondissement
- **Serge BOULANGER**, Préfet, secrétaire général de la Zone de défense et de sécurité
- **Jérôme FOUCAUD**, Directeur de la direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC) de la Préfecture de Police de Paris
- **Bernard BOBROWSKA**, Directeur territorial de la sécurité
- **Estelle BALIT**, Sous-Directrice de la circulation et de la sécurité routières à la DOPC de la Préfecture de Police de Paris
- **Drieu BRUCKER**, Commissaire de police
- **Cyril LACOMBE**, Commissaire central du 7^e arrondissement
- **Elise LAVIELLE**, Directrice adjointe du cabinet du Préfet de Police

La réunion rassemble 520 participants.

Mot d'introduction de Rachida DATI

Rachida DATI remercie toutes les autorités présentes et souligne en particulier l'engagement continu du Préfet de Police Monsieur Laurent NUNEZ auprès des habitants du 7^e arrondissement.

Le Maire remercie également les habitants pour l'intérêt donné à cette réunion et précise qu'elle **souhaite organiser une série de réunions publiques afin de donner l'ensemble des informations nécessaires sur l'effet des Jeux dans la vie quotidienne des habitants.**

Mot d'introduction de Laurent NUNEZ

Le Préfet de Police rappelle qu'il a tenu des réunions avec plusieurs acteurs institutionnels, politiques et économiques en décembre afin de présenter les plans de sécurité liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP).

Ces réunions ont déjà pu lui donner un premier aperçu des modalités de fonctionnement des périmètres.

Il souligne **son souhait d'adapter dans la mesure du possible leur fonctionnement selon les remarques des habitants du 7^e.**

A la fin du mois de janvier, les périmètres et leurs modalités exactes seront arrêtés et communiqués.

Présentation des périmètres

Toutes les mesures annoncées ci-dessous sont sujettes à être modifiées ultérieurement sur décision de la Préfecture de Police.

Les JOP conduisent à mettre en place quatre périmètres autour des sites. **La particularité du 7^e arrondissement est la présence de sites éphémères**, contrairement au Stade de France ou au Parc des Princes qui sont des installations pérennes.

Ces sites nécessitent une phase de montage et de démontage des infrastructures, qui occuperont donc une partie de l'espace public.

Le Préfet insiste sur le fait que les **restrictions concernent les véhicules motorisés**, et que les cyclistes et piétons peuvent circuler librement sur l'ensemble des périmètres.

Seule la cérémonie d'ouverture qui aura lieu le 26 juillet est un cas à part qui fera l'objet de précisions supplémentaires au cours de la réunion.

Les courses sur voie publique, comme le cyclisme et le marathon, seront également abordées.

Description des périmètres

- **Sur les périmètres de compétition**, seules les personnes accréditées à l'instar des athlètes, des journalistes et des spectateurs peuvent y accéder.
- Sur les cartes transmises par la Préfecture de Police, **le trait bleu définit le périmètre « SILT », un périmètre de protection anti-terroriste**. Ce périmètre de sécurité est tenu par les forces de l'ordre et prévoit la fouille de l'ensemble des personnes qui y pénètrent.

Dans ces deux périmètres, **l'entrée est strictement réglementée** : seuls les véhicules liés aux déroulement des Jeux pourront rentrer, ainsi que les athlètes et spectateurs.

- **Les périmètres rouge et bleu sont des périmètres de circulation**. Ils concernent uniquement la circulation motorisée.

La particularité de ces périmètres réside dans leur activation uniquement pendant la durée des épreuves. Une fois les compétitions terminées, la circulation motorisée peut reprendre son cours dans l'ensemble des périmètres.

- **Le périmètre rouge est un périmètre d'interdiction de circulation de véhicules motorisés.**

L'interdiction de la circulation dans ces zones rouges permet d'éviter que des spectateurs et des athlètes se retrouvent au contact de véhicules motorisés.

Pour rappel, il n'y a pas de contrôle des piétons et des vélos pour l'accès au périmètre rouge.

Les voies d'accès aux périmètres rouges n'ont pas encore été définies. Le Préfet indique que ces voies seront décidées ultérieurement. **Les points d'accès et de sortie à ces périmètres ne sont pas encore publics. Ils seront révélés en avril-mai 2024.**

Ces périmètres comporteront une série d'exceptions, notamment pour les habitants des zones concernées, qui seront communiquées ultérieurement.

- **Le périmètre bleu est un périmètre contrôlé et réglementé afin d'éviter la circulation motorisée de transit.**

Il faut que les véhicules motorisés aient une raison particulière de se rendre au sein du périmètre bleu. **Les véhicules qui ne font que traverser la zone, donc des véhicules de transit, seront interdits.**

Par ailleurs, **le Préfet souligne que les phases de montage et de démontage entraîneront des restrictions.** En particulier, le quartier des Invalides sera fermé à la circulation début juin. Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO) aura besoin de geler la circulation sur l'emprise de ces sites en amont afin de prévoir leur installation.

Le Préfet a prévu des dérogations de circulation au sein de ce périmètre rouge. Il souligne que ces **dérogations sont nombreuses**, puisqu'il faut conjuguer la vie quotidienne des habitants et travailleurs dans ces zones avec les impératifs de sécurité.

Un tableau récapitulant les catégories d'usagers autorisés à rentrer dans ce périmètre rouge est en ligne sur le site de la Préfecture de Paris au lien suivant : <https://www.paris.fr/pages/perimetres-de-securite-et-circulation-pendant-les-jeux-comment-ca-marche-25203#tableau-des-personnes-autorisees-a-acceder-aux-perimetres>

Tout ce qui relève d'un déplacement de confort (par exemple, se rendre au restaurant en voiture) ne sera pas autorisé.

Cependant, **le Préfet souligne sa volonté de ne pas fermer les commerces et de laisser leur activité économique prospérer.** En effet, tous les représentants d'administration, d'Ambassades et d'organisations commerciales ont été consultés à cet égard.

➤ **Le fonctionnement des QR codes**

Le Préfet justifie la nécessité de ces QR codes pour fluidifier les flux de personnes qui voudront se rendre dans les périmètres rouges et bleus.

A partir du mois de mars 2024, une plateforme numérique sera mise en place par la Préfecture de Police. L'idée est de se pré-enregistrer pour pénétrer en voiture dans un périmètre rouge ou bleu. Pour rappel, cela concerne uniquement la circulation de véhicules motorisés.

La plateforme numérique permettra le dépôt de justificatifs numérisés. En contrepartie, la Préfecture délivrera une attestation ou un QR Code qui permettra aux policiers de la DOPC de vérifier le droit aux personnes de rentrer dans ces périmètres.

Le Préfet précise que les QR codes sont particulièrement adaptés pour que les contrôles soient rapides.

Par ailleurs, il souligne que l'usage du QR code est légal, et qu'il a déjà été utilisé dans les grands événements internationaux se tenant en France, comme le G7 de Biarritz en 2023.

➤ **Organisation des courses**

Plusieurs courses vont affecter le quotidien des habitants de Paris. S'agissant du 7^e, il s'agit des courses suivantes :

- **Samedi 27 juillet** : épreuves de contre-la-montre du cyclisme sur route (hommes, puis femmes)
- **Mardi 30 juillet** : triathlon individuel (hommes)
- **Mercredi 31 juillet** : triathlon individuel (femmes)
- **Samedi 3 août** : épreuve en ligne de cyclisme sur route (hommes)
- **Dimanche 4 août** : épreuve en ligne de cyclisme sur route (femmes)
- **Lundi 5 août** : épreuve de relais de triathlon (mixte)
- **Samedi 10 août** : marathon (hommes)
- **Dimanche 11 août** : marathon (hommes)
- **Dimanche 1 et Lundi 2 septembre** : para triathlon (hommes et femmes)
- **Dimanche 8 septembre** : para marathon (hommes et femmes)

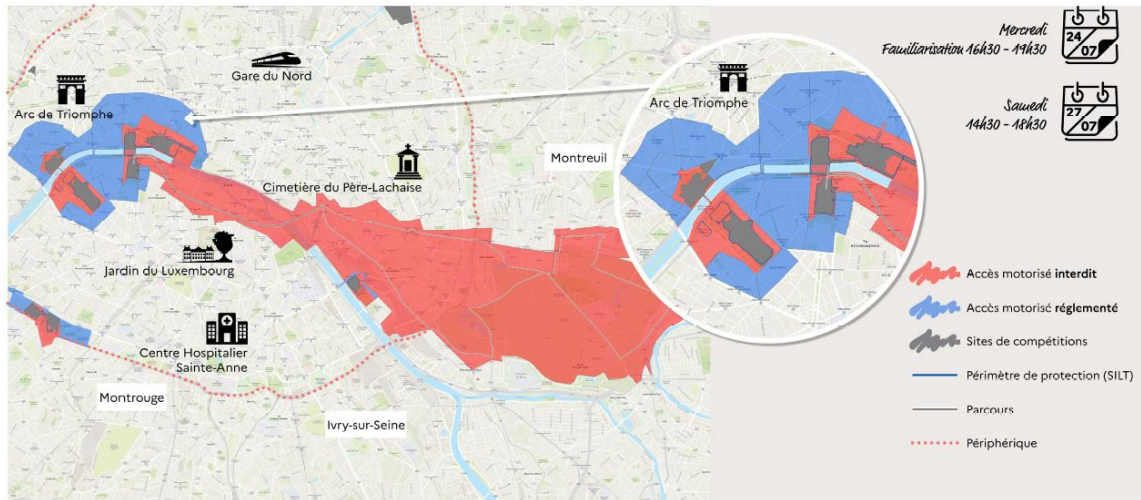
Pour les courses, le périmètre rouge est un périmètre d'interdiction totale de circulation en véhicule motorisée.

Le Préfet indique que les dérogations de circulation seront exceptionnelles lors des courses, comme cela a été fait pour le Marathon de Paris ou le Tour de France.

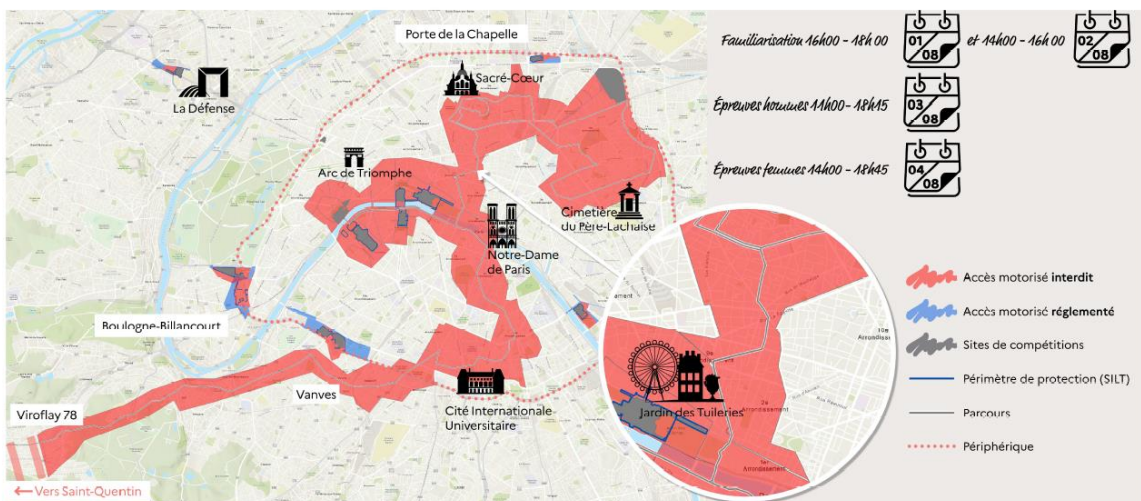
Cependant, **les courses se déroulent sur des séquences relativement courtes** : une demi-journée, ou une journée, en particulier pendant les week-end.

En cas d'urgence, à l'intérieur de ces zones, des points de cisaillement contrôlés par les forces de l'ordre sont prévus afin de laisser passer certains véhicules (situations urgentes uniquement).

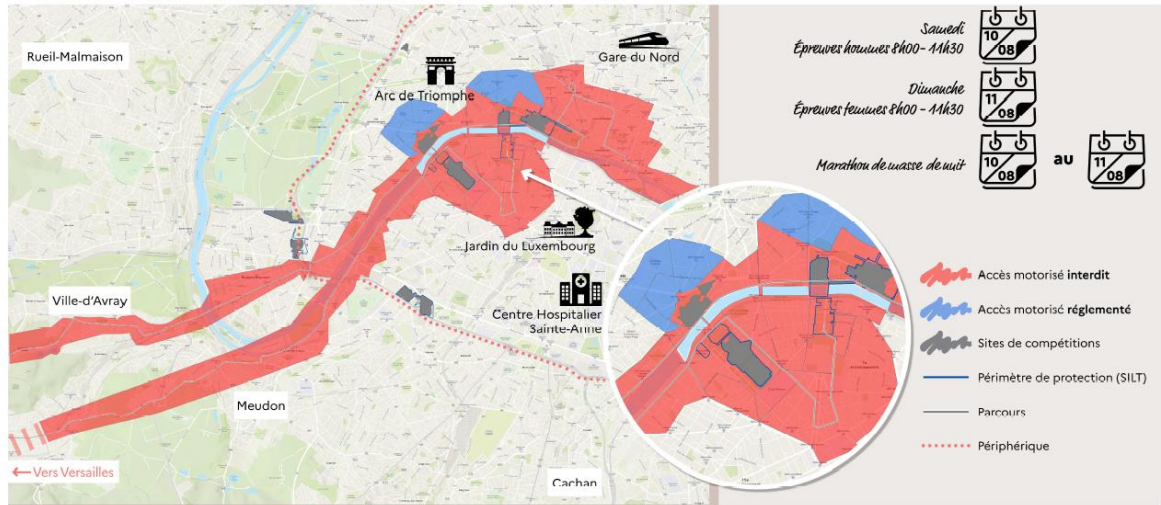
Vous trouverez ci-dessous les cartes relatives à certaines de ces courses :



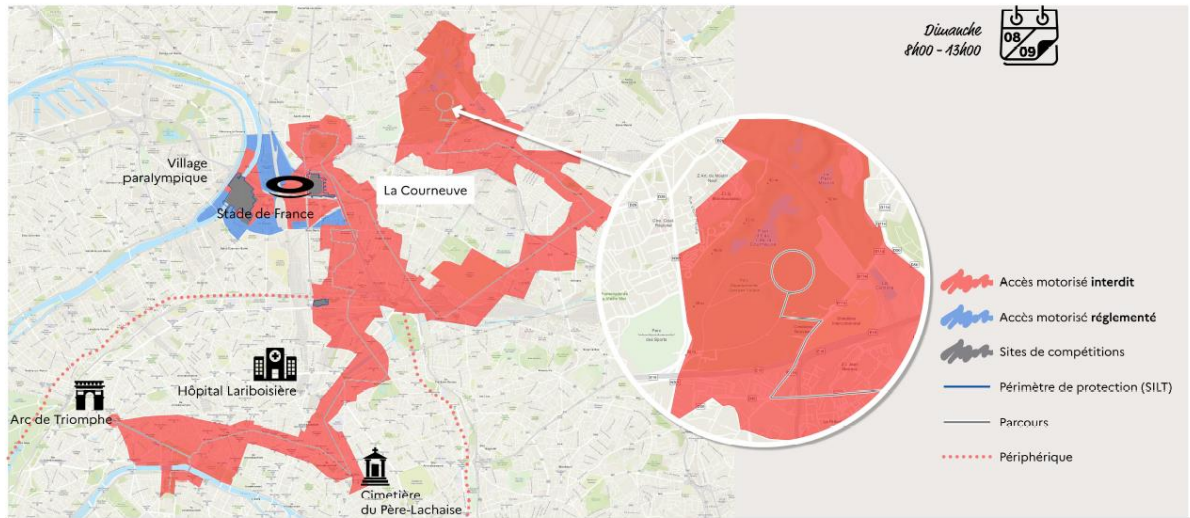
Cyclisme | Course contre la montre | Paris, petite couronne



Cyclisme | Course en ligne | Paris, petite et grande couronne



Marathon | Paris, petite couronne

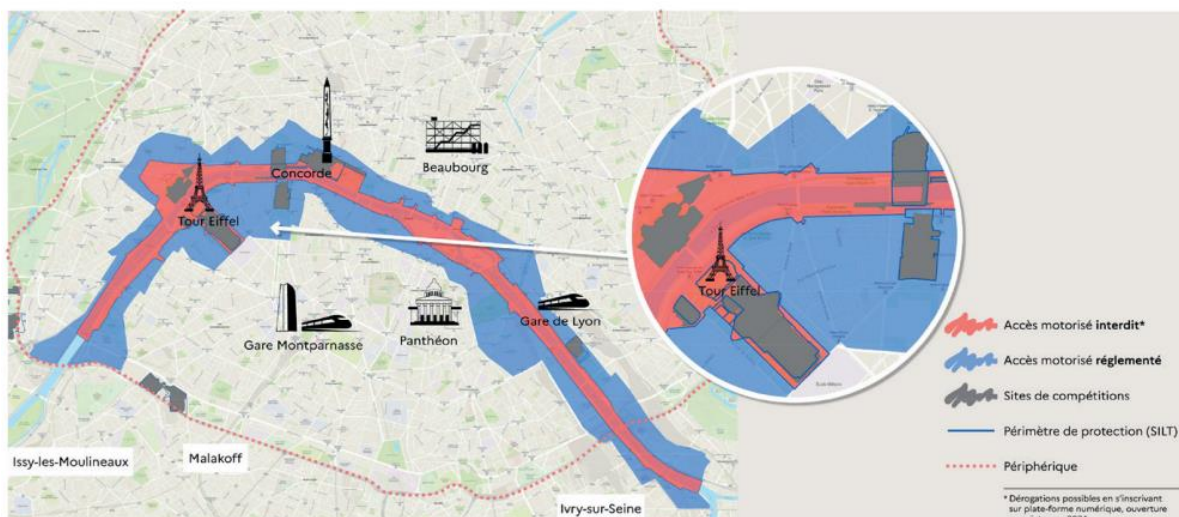


Marathon paralympique | La Courneuve - Invalides

➤ Organisation de la cérémonie d'ouverture

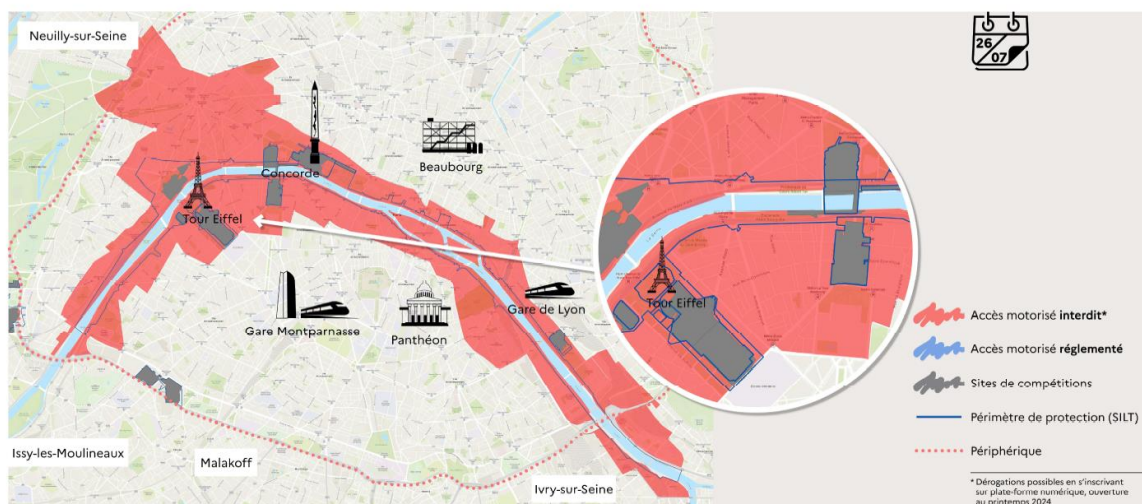
La cérémonie d'ouverture prend la forme d'une parade nautique sur une distance de 7 km, d'Austerlitz au Trocadéro, avec une zone d'embarquement en amont et une zone de débarquement en aval.

Périmètres mis en place plusieurs jours avant la cérémonie d'ouverture des JO | Paris



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER
*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE
DE POLICE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Périmètres mis en place le jour de la cérémonie d'ouverture des JO | Paris

Le principe est le même que pour les sites olympiques : seront prévus un périmètre pour les organisateurs des Jeux sur les quais bas ainsi qu'un périmètre pour le public sur les quais hauts.

La particularité de la cérémonie réside dans la nécessité de contrôler le public qui assiste à la cérémonie ET les immeubles qui ont un accès sur la Seine durant la cérémonie.

Les restrictions concernant les livraisons, notamment, seront importantes et seront précisées ultérieurement par la Préfecture.

A cet effet, **le périmètre de protection SILT englobe tous les immeubles riverains qui ont une visibilité sur la Seine.**

Ce périmètre SILT sera activé un peu avant le 26 juillet, soit plusieurs jours avant le début de la cérémonie. Pour rappel, il est délimité par le trait bleu sur la carte de la Préfecture de Police.

La date exacte d'activation n'est pas encore définie à l'heure actuelle.

Pour accéder à ce périmètre de protection, toutes les possibilités d'accès seront contrôlées, y compris pour les piétons. Les riverains résidant au sein de ce périmètre devront également s'enregistrer sur la plateforme. Par ailleurs, les habitants avec vue sur la Seine pourront inviter des personnes, mais devront les déclarer sur la plateforme.

Le périmètre SILT sera actif 24 heures sur 24.

Aucun commerce ou hôtel ne seront fermés. Toutefois, tout le monde devra s'inscrire sur cette plateforme.

Les sites olympiques du 7^e fonctionnent en journée et en soirée, mais pas la nuit.

Pour conclure, le Préfet souligne sa volonté de communiquer très en amont à propos des mesures et des normes qui seront prises à l'égard des Jeux.

Partie questions-réponses

1) Question d'un riverain :

Quand on a une voiture avec une carte de résident, pourra-t-on continuer à stationner dans la rue ?

Réponse du Préfet :

Le résident peut rentrer en zone rouge avec sa voiture quand il dispose une place de parking. En zone bleu, on peut stationner où l'on veut quand on est résident. En zone rouge, le Préfet prévoit de réfléchir à la création d'axes dédiés au stationnement. Pour le moment, cela n'est pas déterminé. En principe, quand on n'a pas de parking, on ne pourra pas stationner.

2) Question d'une riveraine :

S'agissant de l'accès voiture pour les résidents dans les périmètres rouges, comment ces accès seront-ils déterminés ?

Réponse du Préfet :

Pour les véhicules motorisés, il faudra avoir un parking pour avoir le droit d'y accéder. Il faudra s'inscrire sur la plateforme en ligne.

3) Questions d'une habitante :

A quel moment les stations de métro seront-elles fermées à proximité des sites SILT ? Notamment, concernant le quartier des Invalides et de la Tour-Maubourg ?

Réponse du Préfet :

A ce jour, seules les stations de métro dans les périmètres de protection seront fermées. Seule la cérémonie d'ouverture fait figure d'exception, puisque les nouvelles stations de métro seront fermées. Un travail est en cours avec la RATP pour desservir la cérémonie d'ouverture mais aussi pour gérer les flux de sortie à la fin de la cérémonie. Autrement, les métros fonctionneront normalement.

Le Préfet recommande toutefois de ne pas fréquenter les lignes les plus fréquentées selon les informations de fréquentation attendue (ces informations seront disponibles en temps réel sur le site du Ministère des Transports).

4) Question d'un habitant :

S'agissant du périmètre de protection, je dois me rendre chez mon conjoint rue Fabert mais je n'y suis pas domicilié officiellement. Pourrais-je continuer à y aller ?

Réponse de Monsieur Jérôme FOUCAUD, Directeur de la Direction de l'Ordre Public et de la Circulation (DOPC) de la Préfecture de Police :

Le côté bâtiment de la rue Fabert est situé hors du périmètre de compétition. Il sera donc possible d'y accéder à pied.

5) Question d'une riveraine :

Quel est le site numérique pour s'inscrire et s'enregistrer ?

Réponse du Préfet :

La plate-forme n'est pas encore en ligne, elle le sera en mars, mais son adresse sera communiquée prochainement. Le Préfet indique que des plans de circulation seront également mis en ligne, y compris sur le site de la Préfecture de Police.

6) Question d'un riverain :

Monsieur le Préfet, pouvez-vous nous confirmer que le Champ de Mars sera concerné par la cérémonie d'ouverture ?

Réponse du Préfet :

Seule la partie côté Tour Eiffel sera concernée par la cérémonie d'ouverture. Toutefois, lorsque les Jeux commenceront, l'ensemble du Champ de Mars sera placé en périmètre SILT.

7) Question d'une habitante :

Pourra-t-on stationner dans les périmètres bleus ?

Réponse du Préfet :

Aucune restriction de stationnement n'est prévue au sein des périmètres bleus.

8) Questions d'un riverain :

Nous habitons 21 avenue de Tourville, pourra-t-on rentrer facilement ? De même, nous avons un parking souterrain place Joffre, pourra-t-on y rentrer facilement ? Ce parking est souvent fermé par Indigo lorsqu'il y a de grands événements.

Réponse du Préfet :

Comme l'avenue de Tourville est placée en périmètre bleu, et que vous disposez d'un parking, il vous sera possible d'accéder à votre résidence et à votre parking en vous enregistrant sur la plateforme numérique.

Toutefois, si votre parking est géré par une société privée, nous n'avons pas encore toutes les informations à propos de son accessibilité.

9) Question d'une riveraine :

Nous résidons sur les quais et nous accueillons des clients en tant qu'antiquaires. Comment pourrions-nous inscrire les clients ? Comment se passeront les livraisons avant les JOP et pendant ? Comment pourrions-nous louer certains espaces durant les JOP ?

Réponse du Préfet :

Aucune restriction n'est prévue, mais il faudra déclarer votre activité sur la plateforme en amont. Quand on loue un bien, il faudra que le locataire s'inscrive sur la plateforme, en délivrant notamment un justificatif de location.

10) Question d'un habitant :

Comment le personnel des restaurants peut-il venir travailler en voiture ?

Réponse du Préfet :

Cela dépend de la zone concernée. En périmètre bleu, aucune restriction n'est prévue. En périmètre rouge, l'accès du personnel des restaurateurs en véhicule sera possible s'il dispose d'un parking.

11) Question d'une habitante :

Est-ce que les livraisons des commerces se feront la nuit ?

Réponse du Préfet :

Les livraisons ne se dérouleront pas seulement la nuit. La Préfecture annoncera des heures de livraison, lorsqu'il n'y aura pas de flux importants, et il faudra également que les livreurs s'enregistrent sur la plateforme numérique.

12) Question d'un riverain :

La rue de Bellechasse se situe-t-elle dans le périmètre SILT ?

Réponse du Préfet :

Non, la rue de Bellechasse ne se situe pas dans le périmètre SILT.

13) Question d'une riveraine :

Est-ce qu'on pourra accéder facilement en véhicule à la halte-garderie du Champ de Mars, durant la phase de montage ?

Réponse du Préfet :

A pied, il n'y aura pas de problème d'accès. Par contre, il n'y aura pas d'accès véhicule pendant les épreuves. Pendant le montage, seule la place Jacques Rueff sera SILT.

14) Question d'un habitant :

Avenue du Général Détrie, lors de la sortie du parking de l'avenue Charles Floquet, nous risquons d'être enclavés et de ne pas pouvoir aller sur l'avenue de Suffren. Prévoyez-vous d'enlever le sens unique ? Sinon, il sera impossible de circuler.

Réponse du Directeur de la DOPC :

Une expertise technique va être effectuée par la DOPC afin d'étudier cette problématique.

15) Question d'une riveraine :

Le parking des Invalides a une partie privée par la rue Fabert. Comment va-t-on faire pour entrer et sortir dans le parking Indigo ?

Réponse du Directeur de la DOPC :

Il y a en effet une partie privée. Une expertise technique va être effectuée par la DOPC afin d'étudier cette problématique.

Rachida DATI rappelle que la Préfecture peut s'appuyer sur le précédent de la fanzone de l'Euro de football, en 2016. De ce fait, une analyse va être menée à ce sujet.

16) Question d'un riverain :

Combien de temps le parking des Invalides sera-t-il fermé ?

Réponse du Préfet :

Les phases de montage ont été arrêtées récemment. Les déviations et zones de circulation lors des périodes de montage et de démontage seront communiquées fin janvier.

17) Question d'un habitant :

Quand on est en limite d'un périmètre bleu, pourra-t-on quand même traverser un périmètre bleu en voiture pour sortir de chez soi et y revenir ?

Réponse du Préfet :

Avec un justificatif, la circulation est autorisée et ne sera pas considérée comme déplacement de transit.

18) Questions d'un habitant :

J'habite avenue Charles Floquet, dans la zone de stationnement 7F, c'est-à-dire dans une zone de périmètre rouge. Allez-vous modifier les tarifs résidentiels ? Par ailleurs, est-ce que les personnes âgées devront montrer systématiquement leur QR code ?

Réponse du Préfet :

L'accès au périmètre rouge est limité aux riverains possédant un parking. Toutefois, la Préfecture travaille actuellement à la création d'axes réservés au stationnement.

S'agissant de la question relative au QR code, le Préfet indique que les agents de la DOPC feront preuve de bon sens lors de leurs contrôles.

19) Question d'un riverain :

S'agissant lignes de bus qui traversent le Champ de Mars, comment ces bus vont-ils circuler durant les JOP ?

Réponse du Préfet :

La RATP travaille actuellement sur les déviations des lignes dans les périmètres rouges.

Rachida DATI ajoute qu'un document sur les tracés et les déviations des bus seront transmises aux habitants du 7^e avant la fin du mois de février 2024.

20) Question d'une habitante :

Je travaille dans le milieu du soin, en astreinte. Comment faire si je suis appelée par un établissement pendant la cérémonie d'ouverture des Jeux, par exemple ?

Réponse du Préfet :

Les professionnels du soin pourront continuer à circuler en voiture sur dérogation et présentation d'un justificatif.

21) Question d'un riverain :

Si les patients sont reçus en consultation dans une zone du périmètre rouge, devront-ils s'inscrire sur la plateforme ? Et si c'est le cas, quel sera le délai traitement de la plateforme pour confirmer leur inscription ?

Réponse du Préfet :

Pour se rendre à une consultation non urgente, il est recommandé de ne pas venir en voiture.

En revanche, en cas d'urgence, des dérogations seront accordées rapidement et toute situation sera traitée avec intelligence aux barrages filtrants (médecin urgentiste, pompier intervenant en urgence ...).

22) Question d'une riveraine :

Chaque fois que l'on a des événements dans le 7^e, les bus sont déviés ... Que peut-on faire pour éviter ?

Réponse de Rachida DATI :

Il peut avoir des loupés dans la prédiction des déviations, mais le maximum sera fait pour communiquer à ce sujet.

23) Question d'un habitant :

Pour les médecins et le personnel soignant, est-ce que les QR codes délivrés seront permanents pour toute la durée ou devront être réinitialisés à certains moments ?

Réponse du Préfet :

Un médecin avec son cabinet en périmètre rouge aura, en principe, un QR code accessible tous les jours durant les JOP. Par contre, ceux qui doivent rentrer à une date précise auront un QR code leur permettant d'accéder uniquement à cette date précise. Le médecin qui a une consultation urgente aura le droit de passer le contrôle de la DOPC.

24) Question d'une riveraine :

Le jour de la cérémonie d'ouverture, j'habite rue de Grenelle, est-ce que je pourrais rentrer d'un voyage en passant par le périmètre de la cérémonie d'ouverture ?

Réponse du Préfet :

Pendant la cérémonie d'ouverture, il sera possible qu'un taxi dépose un riverain devant son lieu de résidence si elle ne se trouve pas en zone SILT. Toutefois, le Préfet invite les habitants à repousser leurs voyages et leurs déplacements à la date du 26 juillet.

25) Questions d'un habitant :

Concernant la cérémonie d'ouverture et le périmètre de protection SILT, je suis dans une activité touristique, pourrais-je privatiser une partie d'un immeuble donnant sur la Seine pour assister à la cérémonie ? Faudra-t-il donner le nom de 50 personnes si on reçoit 50 clients ?

Réponse du Préfet :

Les hôtels et restaurants vont continuer à fonctionner normalement. Dans votre cas, il faudra prévenir les personnes que vous allez convier de bien s'inscrire sur la plateforme et qu'il n'y aura aucune entrée en voiture.

Le Préfet indique qu'en principe, c'est à chacun de s'inscrire sur la plateforme, car c'est la personne qui assume la responsabilité.

26) Question d'un riverain :

S'agissant de l'accès piéton aux allées cavalières de chaque côté du Champ de Mars, est-ce que les accès seront possibles pendant les Jeux ? Et pendant la période de montage ?

Réponse du Directeur de la DOPC :

Comme ces allées se trouvent dans le périmètre SILT, leur accès sera proscrit pendant le déroulé des Jeux.

27) Questions d'un habitant :

Est-ce que les caméras de surveillance vont être déployées dans les zones bleues, et dans les transports ? Est-ce que les drones vont surveiller nos quartiers ? Est-ce que les autorités de police pourront contrôler le casier judiciaire pour la cérémonie ?

Réponse du Préfet :

Tous les dispositifs de vidéoprotection ainsi que la possibilité d'utiliser des drones seront étudiés pour assurer la sécurité des Jeux. Pendant la cérémonie d'ouverture, la Préfecture de Police

pourra effectuer une enquête administrative afin de s'assurer de la protection des spectateurs et des athlètes.

28) Questions d'une riveraine:

Je suis médecin hospitalier à Versailles, mais j'habite dans le 7^e. Est-ce qu'il faudra un justificatif du directeur médical des Yvelines si je dois traverser un périmètre rouge ?

Réponse du Préfet :

Le secteur de la Tour Eiffel ne sera pas accessible pour des déplacements de transit, même pour les personnes qui sont médecins hospitaliers. Afin de se rendre à l'hôpital à Versailles, d'autres voies de circulation pourront être empruntées.

29) Question d'une habitante :

J'habite rue Jean Carries, situé en périmètre rouge. Quel sera le délai entre le moment où on effectuera l'inscription sur la plateforme en ligne et le moment où l'on obtiendra son QR code ?

Réponse du Préfet :

Le QR code sera délivré le plus vite possible.

30) Question d'un riverain :

Comment louer de façon ponctuelle son appartement dans le périmètre rouge ?

Réponse du Préfet :

Les questions de location dans le cadre des JOP seront assurées par un opérateur qui n'a pas encore été désigné. Lorsque cet opérateur sera connu, les demandes de location, dans les périmètres bleu ou rouge, seront traitées dans les meilleurs délais possibles.

31) Question d'une riveraine :

Est-ce que le boulevard de la Tour-Maubourg sera concerné par le périmètre rouge lors des épreuves des JOP ?

Réponse du Préfet :

Non, durant les épreuves, le boulevard de la Tour-Maubourg sera situé dans le périmètre bleu.

Annexe 1

Liste des rues concernées par le périmètre **rouge** durant les épreuves des JOP

Secteur Gros Caillou :

- Quai Jacques Chirac, entre le métro Bir-Hakeim et l'avenue de la Bourdonnais
- Avenue de Suffren
- Rue Buenos-Ayres
- Avenue Octave Gréard
- Avenue Charles Floquet
- Rue du Général Lambert
- Avenue du Docteur Brouardel
- Avenue Joseph Bouvard
- Avenue du Général Tripier
- Rue Champfleury
- Avenue du Général Détrie
- Rue Jean Carries
- Place Joffre
- Avenue de la Bourdonnais
- Avenue Frédéric Le Play
- Avenue Emile Deschanel
- Rue Savorgnan de Brazza
- Rue de Belgrade
- Rue Marinoni
- Avenue Barbey d'Aurevilly
- Avenue Emile Pouillon
- Avenue Elisée Reclus
- Avenue Silvestre de Sacy
- Rue de l'Université, entre l'allée Paul Deschanel du Champ de Mars et l'avenue de la Bourdonnais

Secteur Invalides :

- Rue de l'Université, entre le boulevard de la Tour-Maubourg et la Place du Palais Bourbon
- Rue Saint-Dominique, entre le boulevard de la Tour-Maubourg et la rue de Constantine
- Quai d'Orsay, entre le boulevard de la Tour-Maubourg et la rue Robert Esnault-Pelterie
- Avenue de la Motte-Picquet, entre la rue Fabert et le boulevard de la Tour-Maubourg
- Rue de Grenelle, entre le boulevard des Invalides et le boulevard de la Tour-Maubourg
- Rue Fabert
- Rue de Constantine
- Rue Robert Esnault-Pelterie

Annexe 2

Liste des rues concernées par le périmètre **bleu** durant les épreuves des JOP

Secteur du Gros Caillou et de l'Ecole Militaire

- Avenue de Lowendal
- Avenue Duquesne, entre l'avenue de Lowendal et la place Joffre
- Avenue Bosquet
- Rue du Champ de Mars
- Rue Bosquet
- Passage de la Vierge
- Rue Augereau
- Rue du Gros Caillou
- Rue de l'Exposition
- Passage de l'Union
- Rue de Grenelle, entre Avenue de la Bourdonnais et rue de Bourgogne
- Rue Valadon
- Square de Robiac
- Rue Cler
- Rue Duvivier
- Rue Ernest Psichari
- Square de la Tour-Maubourg
- Rue Saint-Dominique, entre Avenue de la Bourdonnais et rue de Bourgogne
- Rue Amélie
- Passage Jean Nicot
- Rue de la Comète
- Rue Pierre Villey
- Rue Malar
- Rue Jean Nicot
- Rue Surcouf
- Rue de l'Université, entre Avenue de la Bourdonnais et rue de Bourgogne
- Rue Desgenettes
- Avenue Robert Schuman
- Avenue Sully-Prudhomme
- Rue Henri Moissan
- Rue du Colonel Combes
- Rue Cognacq-Jay
- Rue Sédillot
- Rue Dupont des Loges
- Rue Edmond Valentin
- Rue du Général Camou

- Rue de Monttessuy
- Avenue Franco-Russe
- Avenue Rapp
- Cité de l'Alma
- Avenue de la Motte-Picquet, entre la place Joffre et le boulevard de la Tour-Maubourg

Secteur des Invalides :

- Rue Louis Codet
- Rue Joseph Granier
- Rue Chevert
- Rue Bougainville
- Boulevard de la Tour-Maubourg
- Place Salvador Allende
- Avenue de Tourville
- Boulevard des Invalides, entre l'avenue de Tourville et la rue de Grenelle
- Rue de Talleyrand
- Rue de Grenelle, entre le rond-point du Bleu de France et la rue de Bourgogne
- Rue Saint-Dominique, entre la rue de Constantine et la rue de Bourgogne
- Quai d'Orsay, entre la rue Robert Esnault-Pelterie et la rue de Solférino
- Rue Aristide Briand
- Rue de Lille, entre la rue Aristide Briand et la rue de Bellechasse
- Boulevard Saint-Germain, entre le quai d'Orsay et la rue de l'Université